Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-272

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur

Utilisation du stade et du complexe Basly
Kermesse des petits bonheurs / les 30 juin 2025 et 1er juillet 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la kermesse des petits bonheurs, il importe de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents en réglementant l'utilisation du stade et complexe Basly

ARRETE

Article 1er : Le stade et le complexe Basly seront interdits à toute personne non autorisées à l'occasion de la kermesse des petits bonheurs les lundi 30 juin et mardi 1er juillet 2025 de 7H30 à 17H30.

Article 2 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 26 JUIN 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 26 JUIN 2025